

Délibération du Conseil Municipal du 18 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit Janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFRANC, Maire.

Convocation du : 13 Janvier 2021

Affichage : 28 Janvier 2021

Membres élus : 15

Présents : 12

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame FAVERAUX Aurélie, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Monsieur COURTAT Christian, Monsieur PONS Philippe, Madame CHABOT Danièle, Monsieur CHARTIER Guillaume, Madame ARNOUX Nadine, Madame IDJERI Johanna, Monsieur BEDIER Vincent, Madame DA SILVA CAMACHO Véronique : Conseillers Municipaux

Absents excusés : Madame ALAGUILLAUME Estelle donne pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas

Madame DELAGNEAU Elody donne pouvoir à Madame DA SILVA CAMACHO Véronique

Monsieur VECTEN Damien donne pouvoir à Monsieur CHARTIER Guillaume

ORDRE DU JOUR :

- 1) Demande d'adhésion au Groupement de commandes – Contrat groupe assurance statutaire
- 2) Désignation par le Conseil Municipal des locataires AFR comme membres du bureau
- 3) Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental
- 4) Demandes de subventions auprès de la DETR

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la séance à huis clos compte tenu des circonstances exceptionnelles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la séance à huis clos.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur BEDIER Vincent accepte cette fonction.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 23 Novembre 2020.

01/2021 Demande d'adhésion au Groupement de commandes – Contrat groupe assurance statutaire

Le contrat groupe d'assurances statutaires du CDG 60 garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers écoulant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, accident de service, maternité, ...).

Le contrat groupe regroupe aujourd'hui de nombreuses collectivités et établissements publics au sein du département.

Il est conclu pour une durée de quatre ans et 6 mois et arrivera à échéance et terme le 31 décembre 2025.

C'est pourquoi, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise va entamer la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

La commune de Silly Le Long soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance peut se rallier à la procédure effectuée par le CDG 60. La mission alors confiée au CDG 60 doit être officialisée par une délibération permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La procédure de consultation conduite par le CDG 60 comprendra deux garanties :

- Une garantie pour les agents relevant de la CNRACL.
- Une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou non titulaire de droit public)

La commune de Silly Le Long garde le choix de souscrire ou non à l'une des deux garanties, elle opte pour la garantie des agents relevant de la CNRACL.

S'agissant des garanties, pour les agents relevant de la CNRACL, il est prévu un taux unique pour les collectivités de moins de 15 agents CNRACL.

Enfin en termes de franchises, les franchises demandées seront les suivantes :

	<u>GARANTIE</u>	<u>FRANCHISE</u>
Agents CNRACL des collectivités jusqu'à 15 agents CNRACL	Décès	Néant
	Accidents du Travail/Maladie Professionnelle	Néant
	Maladie ordinaire	10 jours fermes / arrêt
	C.L.M. / C.L.D.	Néant
	Maternité / paternité / adoption	Néant

Les taux de cotisation obtenus seront présentés au Maire avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

Par ailleurs, les frais exposés au titre du présent contrat groupe feront l'objet d'un règlement à hauteur de 0,26 % de la masse salariale de 138 193,64 à l'intention du CDG 60 pendant toute la durée du contrat.

Compte tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, nous vous proposons de rallier la procédure engagée par le CDG 60.

Le Maire de Silly Le Long,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 alinéa 2,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'article R 2124-3 du Code de la commande publique, l'utilisation de la procédure avec négociation est notamment justifiée par le fait que le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa complexité ainsi qu'au montage juridique et financier,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 60 en date du 3 Décembre 2020 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'au regard des missions attribuées par la loi aux Centres de Gestion, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise se doit de mettre en place un contrat groupe à adhésion facultative pour assurer les risques statutaires ;

Considérant que le contrat groupe en place s'achève au 30 juin 2021.

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise va lancer une procédure formalisée pour la passation d'un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Oise ;

Considérant que ce futur contrat intègre tant les agents affiliés à la CNRACL que les agents affiliés à l'IRCANTEC et est géré en capitalisation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de se joindre à la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 60 va engager début 2021 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Ces conventions devront avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans et 6 mois à effet au 1er juillet 2021 à 0h00 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0,26 % de la masse salariale de 138 193,64 à régler au CDG 60 pendant toute la durée du contrat.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG 60 à compter du 1^{er} Juillet 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

02/2021 Désignation par le Conseil Municipal des locataires AFR comme membres du bureau

Le bureau de l'Association Foncière s'est réuni le 21 Juillet 2020, il a décidé de maintenir celle-ci et de se mettre en conformité avec l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, et son décret d'application n° 2006-504 du 3 Mai 2006 qui donne obligation d'adopter des statuts.

Les statuts prévoient que le bureau de l'Association Foncière doit comprendre :

- Le Maire ou 1 Conseiller Municipal désigné par lui, de la commune de Silly Le Long,
- 5 propriétaires (3 titulaires et 2 suppléants), concernés par l'aménagement foncier désignés par la Chambre d'Agriculture de l'Oise.
- Et 5 propriétaires (dont 3 titulaires et 2 suppléants) concernés par l'aménagement foncier désignés par le Conseil Municipal de Silly Le Long.

Il est donc proposé de désigner : Monsieur THEVENIN Henri, Monsieur CHARTIER Guillaume et Monsieur ROLLAND Philippe titulaires ; Monsieur VECTEN Damien et Monsieur DUCHESNE Vincent suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la désignation des 5 propriétaires.

03/2021 Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

- **Vidéoprotection**

Suite à la volonté du Conseil Municipal d'installer la vidéoprotection dans le village, il a été demandé à la gendarmerie d'établir un diagnostic ; ce dernier a été remis en mairie le 14 Décembre 2020.

Dans un premier temps, un prestataire a été contacté, une étude préalable a été réalisée par la société ANAVEO et un dossier remis en mairie.

L'installation consiste à mettre en place 10 caméras dans l'ensemble du village.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la demande de subvention.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au Conseil Départemental et à la préfecture.

- **Création aire de jeux**

Le Conseil Municipal souhaite créer une aire de jeux pour les enfants de 3 à 10 ans sur le square situé au centre du village.

Un dossier complet a été déposé par la société Site Equip de St Soupplets.

Après examen de ce dossier, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la demande de subvention.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au Conseil Départemental.

- **Plateaux surélevés**

Le Conseil Municipal souhaite prendre des mesures pour assurer la sécurité des riverains Rue des Anglais.

A cet effet, des devis relatifs à l'installation de ralentisseurs ont été demandés à trois entreprises : Eiffage, Eurovia et Wiame Vrd. Les trois devis sont examinés par les membres du Conseil Municipal. L'entreprise Wiame Vrd présente le meilleur dossier concernant deux plateaux surélevés en enrobés et les travaux de signalisation verticale et horizontale.

Monsieur CORNIQUET Nicolas propose de modifier le projet en installant un ralentisseur dans la Rue St Jean et un seul dans la Rue des Anglais.

Monsieur le Maire soumet les deux propositions au Conseil Municipal. Le projet de deux ralentisseurs dans la Rue des Anglais est retenu à la majorité de 9 votes favorables et 6 votes défavorables

Le Conseil Municipal réexaminera le cas du ralentisseur Rue St Jean après la fin des travaux des lots constructibles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la demande de subvention.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au Conseil Départemental.

04/2021 Demandes de subventions auprès de la DETR

- **Création aire de jeux**

Le Conseil Municipal souhaite créer une aire de jeux pour les enfants de 3 à 10 ans sur le square situé au centre du village.

Un dossier complet a été déposé par la société Site Equip de St Souplets.

Après examen de ce dossier, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la demande de subvention.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la DETR.

Questions diverses

- **Syndicat des eaux** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fin des travaux à la station d'épuration est prévue fin Mars.
- **Compétence mobilité** : La CCPV envisage de mener une étude dans le cadre de l'éventuelle reprise de la compétence mobilité. Le Conseil Communautaire devra prendre une décision à l'issue de l'étude, si cette décision est favorable, les communes devront délibérer pour approuver ou non cette décision.
- Monsieur le Maire remercie les élus qui ont participé à la remise des jouets aux enfants et à la distribution des colis aux personnes âgées.

La séance est levée à 20h40

01/2021	Demande d'adhésion au Groupement de commandes – Contrat groupe assurance statutaire
02/2021	Désignation par le Conseil Municipal des locataires AFR comme membres du bureau
03/2021	Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental
04/2021	Demandes de subventions auprès de la DETR

Daniel LEFRANC	Maire	
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au Maire	
Aurélie FAVERAUX	Adjoint au Maire	
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au Maire	
Christian COURTAT	Conseiller délégué	
Philippe PONS	Conseiller Municipal	
Danièle CHABOT	Conseiller Municipal	
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	

Damien VECTEN	Conseiller Municipal	Monsieur VECTEN Damien donne pouvoir à Monsieur CHARTIER Guillaume
Nadine ARNOUX	Conseiller Municipal	
Johanna IDJERI	Conseiller Municipal	
Vincent BEDIER	Conseiller Municipal	
Elody DELAGNEAU	Conseiller Municipal	Madame DELAGNEAU Elody donne pouvoir à Madame DA SILVA CAMACHO Véronique
Véronique DA SILVA CAMACHO	Conseiller Municipal	
Estelle ALAGUILLAUME	Conseiller Municipal	Madame ALAGUILLAUME Estelle donne pouvoir à Monsieur CORNIQUET Estelle